

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT DE

CASTELLANE

2020 05 12

SEANCE DU 23 MAI 2020

COMMUNE D'ALLOS

L'an deux mille vingt le vingt trois Mai à quatorze heures,  
les membres du conseil municipal de la Commune d'ALLOS,  
dûment convoqués le 27 Février 2020,,  
se sont réunis en session ordinaire à la mairie

sous la présidence de Monsieur LANTELME Michel, Maire

PRESENTS : Les Conseillers municipaux en exercice

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE : Mme ROUX L

\*\*\*\*\*

### OBJET :

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE D'ALLOS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM S.D.V.A SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'ALLOS est actionnaire de la SEM Société de Développement du Val d'Allos depuis 1987.

Suite aux élections municipales de Mars 2020, il convient de désigner trois membres du conseil municipal afin de représenter la commune au sein du conseil d'administration de cette société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### **DECIDE :**

- De désigner au sein du conseil d'administration de la S.D.V.A les conseillers municipaux suivants :

- Mr LANTELME Michel
- Mr ELDIN Marc
- Mr ZORGNOTTI Serge

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Fait à ALLOS, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
ALLOS, le 2 Juin 2020

Le Maire

LANTELME Michel

